RCS : BRIVE LA GAILLARDE
Code greffe : 1901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BRIVE LA GAILLARDE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00294
Numéro SIREN : 419 748 116
Nom ou dénomination : AG3B

Ce dépôt a été enregistré le 16/09/2014 sous le numéro de dépôt 1868

Greffe du tribunal de commerce de BRIVE
6 RUE SAINT BERNARD
BP 60431
19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX
Tél : 0555177676

NUMERO 7
1 BD CLEMENCEAU
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Nos références : / DRE

BRIVE, le 16 Septembre 2014

Certificat de dépôt d'acte(s) de société

Numéro d'identification : 419 748 116
Numéro de gestion : 2008 B 00294

Forme juridique : Société par actions simplifiée
Dénomination : AG3B
Adresse : R AIME COTTON
ZAC DE BRIVE EST
19100 BRIVE LA GAILLARDE

Nous soussigné, Greffier du tribunal de commerce de BRIVE certifions avoir reçu en dépôt le(s) acte(s) concernant la société sus-citée.

Numéro du dépôt: 1868
Date du dépôt: 16/09/2014

- *Acte en date du : 29/07/2014*
  Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
  Décision: Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

Le Greffier,

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE

Papier issu de forêts gérées durablement - FSE - Doc Direct (221)

AG3B
Société par actions simplifiée
Au capital de 122 000 €
Siège : ZAC de Brive Est
Rue Aimé Cotton – 19100 Brive

RCS BRIVE 419 748 116

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze,
Le vingt neuf juillet,
A dix heures,

Les actionnaires de la société AG3B, société par actions simplifiée au capital de 122 000 €, divisé en 800 actions de 152,5 € chacune, inscrite au RCS de BRIVE sous le numéro 419 748 116, et dont le siège est ZAC de Brive Est – Rue Aimé Cotton – 19100 Brive la Gaillarde, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société OPTIPHARM, 159 bis avenue de Verdun – 36000 Châteauroux, sur convocation faite par le Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain Grollaud, Président.

La feuille de présence, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 800 actions sur les 800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- fin des mandats des commissaires aux comptes

Puis lecture est donnée par le Président, du rapport de gestion et du rapport spécial.
La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que le commissaire aux comptes et le commissaire aux comptes suppléant n'ont pas été renouvelés à la fin de leurs mandats le 1 juin 2010 et ce du fait que la présence d'un commissaire aux comptes n'est plus obligatoire dans les SAS qui ne remplissent plus les critères en matière de chiffre d'affaires, de total du bilan et du nombre de salariés.

De ce fait las actionnaires demandent la mise à jour du Kbis sans commissaire aux comptes

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président